

Groupement Budget Commande Publique (GBCP)

Affaire suivie par Corinne MARC, Cheffe du GBCP

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE**

Séance du 25 janvier 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Références juridiques :

- Article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le cycle de préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, d'après crise sanitaire liée à la COVID19, de la guerre en Ukraine et de la hausse du prix de l'énergie et des matières premières.

I- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2022 a été une année d'inflation record depuis plus de 40 ans. Elle s'établirait à près de 6,2% et devrait atteindre 7% en 2023. Selon l'INSEE, la croissance devrait s'élever à +2,5% en 2022, avec une prévision à +0,3% en 2023.

II- ORIENTATIONS GENERALES DU SDIS971

Trois thématiques importantes devront influencer sur la trajectoire à venir du SDIS Guadeloupe.

- Premièrement, la mise en place de nouvelles stratégies avec le surcoût estimé à plus de 12 000 000,00 € des dépenses du projet de constructions, confortements parasismiques et humanisations concernant 12 centres de secours.
- Deuxièmement, l'actualisation du **schéma départemental et de couverture des risques (SDACR)**. L'actuel SDACR arrêté en janvier 2017 doit être mis à jour en 2023 afin d'intégrer l'évolution des risques et de l'activité opérationnelle en prenant en compte les mutations démographiques, économiques, climatiques, d'infrastructures... La stratégie retenue par le SDIS 971 pourra avoir des impacts en matière de matériels et d'effectifs et pourrait se déclinier par la mise en œuvre de plans pluriannuels (de construction, d'équipement, de recrutement...).
- Troisièmement, la **convention partenariale avec le Conseil Départemental**. Une négociation doit être engagée avec le Conseil Départemental sur une convention partenariale. De fait, le service devra se consacrer à travailler sur le périmètre de la nouvelle convention de partenariat qui guideront les engagements mutuels, notamment pour permettre la mise en œuvre des objectifs qui seront fixés dans le nouveau SDACR.

III- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	Budget 2021	Budget 2022	Projet BP 2023
70 produits des services du domaine	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7473 départements	24 224 757,00	25 224 757,00	26 183 298,00
7474 communes	12 358 443,00	12 543 821,00	13 020 487,00
74781 COM Saint martin	2 950 000,00	2 950 000,00	3 309 217,00
748 autres participations (convention SMUR)	390 000,00	200 000,00	200 000,00
Les recettes réelles de fonctionnement	39 943 200	40 938 578	42 733 002,00
Les recettes d'ordre de fonctionnement	1 200 000,00	916 627,00	806 480,00
TOTAL BUDGET - recettes de fonctionnement	41 143 200,00	41 855 205,00	43 539 482,00

Reçu de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib23-2501-02-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 4,02% par rapport au budget de 2022 avec un coût supplémentaire de 1 684 277,00 €.

La hausse du budget de fonctionnement 2023 résulte des frais de personnels qui intègrent les évolutions réglementaires décidées nationalement (prise en compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice), mais surtout la prise en compte des surcoûts générés par la hausse de l'inflation.

Ce constat se traduit par un besoin de financement supplémentaire qui doit permettre au SDIS de faire face à ses charges incompressibles en adéquation avec la situation économique.

1-1 Les contributions communales

En application des dispositions prévues par l'article L. 1424-35 du CGCT, le montant total des contributions des communes s'élèvent à **13 020 487,00 €**. L'augmentation est conforme à l'indice des prix à la consommation hors tabac soit de 3,8% (mars 2021 à mars 2022 – source INSEE Guadeloupe).

Par rapport à 2022, la contribution est en augmentation de 476 666,00 €.

LES CONTRIBUTIONS COMMUNALES				
2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
12 260 362,00	12 358 443,00	12 543 821,00	13 020 487,00	+3,8%
Variation 2023/2020 : 6,19 %				

1-2 La contribution départementale

Le montant attendu pour la contribution départementale est de **26 183 298,00 €** ; soit en augmentation de 3,8% comme pour les contributions communales. Par rapport à 2022, la contribution serait en augmentation de 958 541,00 €.

LA CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE				
2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
23 437 259,00	24 224 757,00	25 224 757,00	26 183 298 ,00	+3,8%
Variation 2023 /2020 : 10,48 %				

1-3 les autres recettes

1-3-1 la participation de la COM de Saint-Martin

Chaque année un avenant permet de déterminer pour l'exercice budgétaire à venir, la somme qui sera inscrite en recette de fonctionnement sur le budget du SDIS en remboursement des dépenses à réaliser au profit de la COM de Saint-Martin. La somme attendue en fonctionnement est de 3 309 217,00 € et concerne principalement les dépenses de ressources humaines.

1-3-2 la participation du SAMU

Il s'agit des dépenses prévisibles correspondant au montant de la convention avec le SAMU reconduite annuellement à raison de 100 000,00 € pour l'appui logistique et les recettes liées aux carences des ambulances privées estimées pour un montant de 100 000,00 €.

2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	BP 2021	BP 2022	Projet BP 2023
011 charges à caractère général	2 800 000,00	3 150 000,00	4 000 000,00
012 charges de personnel et frais assimilés	35 744 748,00	36 249 407,00	36 900 000,00
65 autres charges de gestion courante	110 000,00	110 000,00	140 000,00
66 charges financières	101 452,00	93 798,00	85 932,00
67 charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	20 000,00
68 dotations aux provisions	150 000,00	150 000,00	260 177,00
022 -dépenses imprévues			33 373,00
Les dépenses réelles de fonctionnement	38 908 200,00	39 755 205,00	41 439 482,00
Les dépenses d'ordre	2 235 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
Total dépenses de fonctionnement	41 143 200,00	41 855 205,00	43 539 482,00

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 4,02% par rapport au budget de 2022 avec un coût supplémentaire de 1 684 277,00 €.

2-1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le SDIS doit faire face à des obligations de dépenses exponentielles générées par l'économie mondiale (contexte inflationniste dû à la hausse mondiale du coût des matières premières, des pièces détachées et des énergies)

	CARBURANT	EAU	ELECTRICITE	PIECES DETACHEES	TELEPHONIE	TOTAL
2020	297 673,00	61 955,00	184 451,00	367 384,00	178 709,00	1 090 172,00
2021	419 728,00	71 472,00	181 333,00	295 726,00	29 188,00	997 447,00
2022	393 797,00	106 973,00	301 408,00	504 708,00	450 614,00	1 757 500,00
variation 2022/2020	32,00%	73%	63%	37%	152%	61%

Les charges à caractère général sont estimées à 4 000 000,00 € soit en augmentation de +43% par rapport à 2021.

BP 2021	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2021
2 800 000,00	3 150 000,00	4 000 000,00	+43%

2-2 Les charges de personnel (chapitre 012)

2-2-1 Estimation des charges de personnel (hors indemnités SPV)

ESTIMATION MASSE SALARIALE 2023 (personnel permanent)

Libellé	Calcul	Prévisions 2023
Base salariale 2023		
- Report socle 2022	27 930 854,94	
- Départ à la retraite	- 1 326 504,00	27 668 628,28
- Remplacement des départs à la retraite	1 064 277,34	
Créations de poste 2023		
- Contractuels	80 000,00	
- 01 capitaine	93 000,00	248 000,00
- 01 lieutenant 1cl	75 000,00	
GVT		200 000,00
IAT – IFTS sapeurs-pompiers		140 000,00
Autres charges de personnel (rappels)		590 000,00
TOTAL DES CHARGES		28 846 628,28

Ces charges mettent en lumière la poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel. La stratégie de recrutement des ressources humaines repose sur la compensation des créations de poste par les départs à la retraite.

Ce chapitre tient compte d'une part, du surcoût lié à l'augmentation de la valeur du point d'indice à 3,5% pour un montant de 850 000,00 €, et d'autre part, à des rappels de salaires pour un montant de 590 000,00 €. Ces derniers résultent d'irrégularités constatées sur les éléments de paie pour les catégories B et C suite au changement du logiciel RH.

Il est prévu en 2023, dans le cadre du renforcement des moyens humains, un concours de caporal avec un recrutement effectif en 2024.

2-2-2 Les charges de personnel liées aux sapeurs-pompiers-volontaires

Le montant prévu doit permettre la mise en œuvre de mesures d'encouragement et de reconnaissance du volontariat tout en favorisant l'atteinte des objectifs de garde.

Il conviendra d'une part de renforcer de manière pérenne les effectifs SPV afin d'optimiser la couverture opérationnelle du Département et du maillage territorial. Au cours de l'année 2022, des tests de pré-engagement ont été réalisés à cet effet.

D'autre part, le SDIS devra mettre en œuvre le compte épargne citoyen. Ce dernier contribue au compte personnel d'activité pour l'acquisition de droits à la formation professionnelle et à la sécurisation du parcours professionnel.

ESTIMATION CHARGES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Indemnités SPV	8 000 000,00
Compte épargne citoyen (CEC)	22 375,00
Nouvelle prestation de fidélisation de la reconnaissance (NPPFR)	13 895,19
TOTAL	8 036 270,19

Sur ces bases détaillées, les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice sont estimées à 36 900 000,00 €, soit en augmentation de 1,79% par rapport à 2022. Ces charges représentent 84 % des dépenses de fonctionnement.

2-3 Les autres charges

2-3-1 Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ces charges sont constituées principalement des subventions versées par le SDIS aux associations qui sont l'Ecole Départementale des Sapeurs-pompiers de Guadeloupe (EDSPG) pour un montant de 47 000 €, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Guadeloupe (UDSPG) pour un montant de 60 000,00 €, dont 30 000 € pour le fonctionnement et 30 000,00€ pour la gestion du congrès des sapeurs-pompiers, et l'Œuvre des Pupilles qui intervient auprès des orphelins des sapeurs-pompiers pour un montant de 2 000,00 €.

Il convient également de noter dans ce poste de dépenses les indemnités des élus pour un montant de 31 000,00 €.

2-3-2 Les charges financières (chapitre 66)

Elles représentent le montant des intérêts d'emprunts attendus pour un montant de 35 932,00 €. Les charges sont réduites du fait que le SDIS n'a pas emprunté en 2022 et qu'il ne reste que 2 emprunts en cours arrivant à terme en juin 2027.

SITUATION DE LA DETTE - PRÊT AFD									
NUMERO DE CONTRAT	DUREE	TX	DETTE A L'ORIGINE	DATE ECHANCE	CAPITAL RESTANT A AMORTIR	Compte 66111		Compte 1641	
						INTERETS	AMORTISSEMENTS	REMBOURSEMENTS	CAPITAL RESTANT DU
C GP 1475 01 Y/1	15	2,72	2 000 000,00 €	30/06/2023	687 148,01 €	9 345,21 €	72 289,83 €	8 1635,04 €	6 14 858,18 €
C GP 1475 01 Y/2	15	2,79	2 000 000,00 €	30/06/2023	6 14 858,18 €	8 362,07 €	73 272,97 €	8 1635,04 €	54 1585,21 €
Total échéances au 30/06/19 du 1475 01 Y						17 707,28 €	145 562,80 €	163 270,08 €	1 166 443,39 €
C GP 1475 01 Y/1	15	2,72	2 000 000,00 €	31/12/2023	689 421,83 €	9 617,43 €	72 426,68 €	82 044,11 €	6 16 995,15 €
C GP 1475 01 Y/2	15	2,79	2 000 000,00 €	31/12/2023	6 16 995,15 €	8 607,08 €	73 437,03 €	82 044,11 €	54 3 558,12 €
Total échéances au 31/12/19 du 1475 01 Y						18 224,51 €	145 863,71 €	164 088,22 €	1 160 553,27 €
TOTAUX						35 931,79 €	291 426,51 €		

A ces estimations viennent s'ajouter les charges prévisibles pour l'utilisation de la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000,00 €.

Le montant des charges financières est ainsi estimé à **85 932,00 €**.

2-4 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Il s'agit de dépenses prévisionnelles liées au paiement des intérêts moratoires et autres charges exceptionnelles tels les frais des laboratoires. Ce montant est estimé à 20 000,00 €.

2-5 Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ces provisions pour risques et charges concernent principalement les assurances aux dommages aux biens et à la responsabilité civile gérées directement par le SDIS qui est actuellement son propre assureur pour ces types de sinistres. Le montant des provisions serait de 260 177,00 €.

2-6 Les dépenses imprévues (022)

Ces crédits sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget.

Ils ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles. Le montant inscrit est de 33 373,00 €.

2-7 Les dépenses d'ordre

Cela concerne des dépenses d'ordre prévisibles au titre de l'obligation d'amortissement des immobilisations concernant principalement les acquisitions de véhicules, du mobilier, des matériels informatiques. Le montant est estimé à 2 100 000,00 €.

IV- LA SECTION INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire	BP 2021	Projet BP 2022	Projet BP 2023
10- dotations, fonds divers et réserves	53 773,00	50 000,00	50 000,00
10222- FCTVA	53 773,00	50 000,00	50 000,00
13 - subventions d'investissement reçues	3 347 000,00	6 708 000,00	7 571 012,00
1313- subvention d'équipement du CD	900 000,00	1 500 000,00	1 900 000,00
1318- Autres (dont VSAV SXM)			231 200,00
1321- Etat plan séisme Antilles	1 223 500,00	3 160 606,00	3 160 606,00
1323- CD plan séisme Antilles	1 223 500,00	2 047 394,00	2 279 206,00
Total des recettes réelles d'investissement	3 400 773,00	6 758 000,00	
Recettes d'ordre	2 235 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
Total recettes Investissement	5 635 773,00	8 858 000,00	9 721 012,00

1-1 Le FCTVA

La prévision de recette est relativement faible. Celle-ci concerne principalement les dépenses liées aux constructions, et depuis 2017 à l'entretien des bâtiments et voiries.

1-2 Les subventions d'investissement

La subvention d'équipement départementale attendue est de **1 900 000,00 €**. Elle permettra en priorité de remplacer la vétusté de certains véhicules opérationnels (secours à victimes et incendies) et pour une infime part contribuera à l'acquisition de matériels incendie (tuyaux et lances d'incendie).

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant
Matériels mobiles d'incendie de secours			
Véhicules de sauvetage à victimes (VSAV)	10	100 000,00	1 000 000,00
Fourgon pompe tonne (FPT)	02	300 000,00	600 000,00
Véhicule de secours routier (VSR)	01	140 000,00	140 000,00
Sous total I			1 740 000,00
Autres matériels d'incendie de secours			
Tuyaux			160 000,00

Accusé de réception en ligne (AOC)
971-289710014-20230125-Del0232501-02-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Sous total II
TOTAL GENERAL

160 000,00
1 900 000,00

Pour les subventions d'investissement :

- il est inscrit pour l'Etat au titre des fonds de prévention des risques naturels majeurs une somme à l'identique à l'année 2022 soit 3 160 606,00 € ;
- pour la subvention du Département est affichée la somme de 2 279 206,00 €.

Les surcoûts constatés pour les différentes opérations ne sont pas comptabilisés à ces montants mais sont détaillés en infra.

Les recettes d'ordre d'investissement pour 2023 sont évaluées à 2 100 000,00 €.

Il s'agit de recettes résultant des dotations aux amortissements. Cela constitue pour le SDIS le principal élément de son autofinancement. Il est difficile de réduire ce poste, en raison de la durée de vie des matériels.

2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Dépenses	Montant
0011	Equipement	2 381 812,00
Programme construction CIS (sans surcoût)		
	AMO-MOE	280 000,00
0018	CIS Pte/noire	1 200 000,00
0020	CIS Jarry	800 000,00
0024	CIS Grand Bourg	800 000,00
0019	CIS Trois-Rivières	-
Programme confortements- réhabilitations (sans surcoût)		
	AMO - MOE	223 00,000
0026	CIS Petit/bourg	315 000,0
0022	CIS Ste/rose	320 000,00
0027	CIS Vieux-Habitants	1 256 812,00
0028	CIS Port-Louis	245 000,00
Humanisations (sans surcoût)		
0030	Désirade	110 000,00
0029	Bouillante	90 000,00
0032	Port-Louis	71 481,00
0031	Terre de Haut	100 000,00
Programme de travaux		
012	Divers sites - étanchéité	430 000,00
1641	Capital emprunt - AFD	291 427,00
040	Dépenses d'ordre	806 480,00
Total des dépenses d'investissement		9 721 012,00

2-1 Le plan d'équipement

Le montant programmé pour le plan d'équipement est de **2 381 812,00 €**. L'accent est mis sur les véhicules d'incendie et de secours.

2-2 les programmes de construction et de confortement-réhabilitation

Les opérations de construction et de réhabilitation sont toutes lancées. Pour mémoire, 8 casernes sont concernées par cette ambitieuse programmation : 4 nouvelles constructions (Pointe Noire, Grand-

Produit de la Commission en Préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-02-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Bourg, Jarry et Trois-Rivières) et 04 confortements-réhabilitations (Petit-Bourg, Sainte-Rose, Vieux-Habitants et Port-Louis). Ces huit opérations font l'objet d'une convention tripartite avec une prise en charge de l'Etat (PSA 2 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs) à 50 %, du Conseil Départemental à 30 % et du SDIS à 20 % pour un montant global estimé à 12 968 786,00 € (année 2018).

Les crises sanitaires et géopolitiques des deux dernières années ont eu un impact économique non négligeable sur l'économie des projets. Cela engendre un contexte inflationniste (augmentation des index, augmentation des coûts de transport, de matières premières etc.) et se traduit par une forte augmentation de nos provisions budgétaires initiales.

Sur la base des marchés en cours, il convient d'estimer le surcoût prévisionnel à :

- 10 534 977,00 € pour les nouvelles constructions
- 1 632 179,00 € pour les confortements-réhabilitations

Ces surcoûts ne sont pas fixes et continuent à évoluer à la hausse.

2-2-1 L'état actuel des nouvelles constructions - surcoûts

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
2 100 000,00		1 264 800,00	3 434 400,00	1 334 400,00	761 330,00	2 095 730,00	99,80%

SURCOUT CIS POINTE-NOIRE

SUIVI FINANCIER - CONSTRUCTION CIS POINTE-NOIRE				
AMO CIS POINTE-NOIRE - MARCHE 19-011				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
SEM PATRIMONIALE	78 087,45 €	36635,49	39 749,51	51%
DAC ANTILLES (sous-traitant)	34 584,38 €	8 031,24	8 713,90	25%
TOTAL	112 671,83 €	44 666,73 €	48 463,41 €	43%
MO CIS POINTE-NOIRE - MARCHE 20-008				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC) Tranche ferme	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
MICK THEOPHILE	86 491,86 €	40 931,10	44 410,25	51%
INGENIERIE PLUS	79 838,64 €	42 157,50	45 740,00	57%
TOTAL	166 330,50 €	83 088,60 €	90 150,25 €	54%
VRD CIS POINTE-NOIRE - MARCHE 22-008				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC) Tranche ferme	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
AQUA TP	600 808,46 €	0,00	0,00	0%
TOTAL	600 808,46 €	- €	- €	0%
TOTAL CUMULE	879 810,79 €	127 755,33 €	138 613,66 €	16%

SURCOUT CIS GRAND-BOURG – COMOBILE

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
2 400 000,00		1 174 257,00	5 588 653,00	3 188 653,00	1 065 360,00	4 254 013,00	177,25 %

SUIVI FINANCIER - CONSTRUCTION CIS GRAND-BOURG				
AMO CIS GRAND-BOURG - MARCHÉ 20-019/3				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
CAIOPS	113 870,75 €	56 550,00	61 356,76	54%
RESEAU 3SQE INGENIERIE	39 711,00 €	20 938,00	22 717,74	57%
TOTAL	153 581,75 €	77 488,00 €	84 074,50 €	55%
COORDINATION SPS - MARCHÉ 21-003				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
SOCOTEC	15 190,00 €	- €	- €	0%
TOTAL	15 190,00 €	- €	- €	0%
CONTRÔLE TECHNIQUE - MARCHÉ 21-006				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
APAVE PARISIENNE	32 322,15 €	- €	- €	0%
TOTAL	32 322,15 €	- €	- €	0%
ETUDES GEOTECHNIQUES - MARCHÉ 21-009				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
GEOTECHNIQUE	6 184,50 €	- €	- €	0%
TOTAL	6 184,50 €	- €	- €	0%
MOE CIS GRAND-BOURG - MARCHÉ 21-013				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC) Tranche ferme	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
L'AGENCE	155 486,83 €	40 775,59 €	44 241,51 €	28%
MOMA ARCHITECTURE	118 496,57 €	24 211,11 €	26 269,06 €	22%
HAUSS BET	105 771,18 €	17 861,59 €	19 379,83 €	18%
DAC ANTILLES	88 971,25 €	14 986,07 €	16 259,89 €	18%
DIDIER TOTO - PHAZ'EKO	24 802,13 €	8 175,13 €	8 870,01 €	36%
TOTAL	493 527,96 €	106 009,49 €	115 020,30 €	23%
TOTAL CUMULE	700 806,36 €	183 497,49 €	199 094,80 €	28%

SURCOUT CIS JARRY (Baie-Mahault)

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
2 280 000,00		1 077 300,00	3 456 205,00	1 176 205,00	766 164,00	1 942 369,00	85,20%

SUIVI FINANCIER - CONSTRUCTION CIS JARRY

AMO CIS JARRY - MARCHÉ 20-019/1				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
CAIOPS	113 870,75 €	56 550,00 €	61 356,76 €	54%
RESEAU 3SQE INGENIERIE	39 711,00 €	20 938,00 €	22 717,74 €	57%
TOTAL	153 581,75 €	77 488,00 €	84 074,50 €	55%
COORDINATION SPS - MARCHÉ 21-004				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
QUALICONSULT SECURITE	11 229,75 €	- €	- €	
TOTAL	11 229,75 €	- €	- €	0%
CONTRÔLE TECHNIQUE - MARCHÉ 21-007				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
DEKRA INDUSTRIAL	24 607,80 €	2 640,00 €	2 864,40 €	12%
TOTAL	24 607,80 €	2 640,00 €	2 864,40 €	12%
ETUDES GEOTECHNIQUES - MARCHÉ 21-009				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
GEOTECHNIQUE	6 184,50 €	- €	- €	
TOTAL	6 184,50 €	- €	- €	0%
MOE CIS JARRY - MARCHÉ 21-014				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC) Tranche ferme	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
ATELIER ARCHITECTURE BMC	145 932,50 €	95 760,60 €	103 900,24 €	71%
CCET	104 702,50 €	63 584,72 €	68 989,42 €	66%
LAGE INGENIERIE	46 321,51 €	26 039,02 €	28 252,33 €	61%
GREENAFFAIR	6 772,58 €	5 296,21 €	5 746,39 €	85%
ACOUSTICDIA	9 276,75 €	8 150,61 €	8 843,41 €	95%
TOTAL	313 005,84 €	198 831,16 €	215 731,79 €	69%
TOTAL CUMULE	508 609,64 €	278 959,16 €	302 670,69 €	60%

SURCOUT CIS TROIS-RIVIERES

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
2 200 000,00		1 347 000,00	3 610 985,00	1 410 985,00	891 880,00	2 242 865,00	101,95%

SUIVI FINANCIER - CONSTRUCTION CIS TROIS-RIVIERES

AMO CIS TROIS-RIVIERES - MARCHÉ 20-019/2				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
CAIOPS	113 870,75 €	56 550,00 €	61 356,76 €	54%
RESEAU 3SQE INGENIERIE	39 711,00 €	20 938,00 €	22 717,74 €	57%
TOTAL	153 581,75 €	77 488,00 €	84 074,50 €	55%
COORDINATION SPS - MARCHÉ 21-005				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
QUALICONSULT SECURITE	11 229,75 €	- €	- €	0%
TOTAL	11 229,75 €	- €	- €	0%
CONTRÔLE TECHNIQUE - MARCHÉ 21-008				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
DEKRA INDUSTRIAL	24 607,80 €	2 640,00 €	2 864,40 €	12%
TOTAL	24 607,80 €	2 640,00 €	2 864,40 €	12%
ETUDES GEOTECHNIQUES - MARCHÉ 21-011				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
GEOTECHNIQUE	6 727,00 €	- €	- €	0%
TOTAL	6 727,00 €	- €	- €	0%
MOE CIS TROIS-RIVIERES - MARCHÉ 21-015				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC) Tranche ferme	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
COULEURS D'ARCHITECTURE	109 738,78 €	39 592,92 €	42 958,33 €	39%
PETITDIDIERPRIoux	73 785,16 €	54 457,93 €	59 086,84 €	80%
INGENIERIE TECHNIQUE CONSTRUCTION	82 799,18 €	30 467,91 €	33 057,69 €	40%
DAC ANTILLES	58 044,79 €	21 091,01 €	22 883,75 €	39%
VEGETALIZ	17 071,99 €	7 182,03 €	7 792,50 €	46%
TOTAL	341 439,90 €	152 791,80 €	165 779,11 €	49%
TOTAL CUMULE	537 586,20 €	232 919,80 €	252 718,01 €	47%

2-2-2 L'état actuel des confortements-réhabilitation- surcoûts

SURCOUT CIS Petit-Bourg

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
600 000,00		350 704,00	864 000,00	264 000,00	44 620,00	308 620,00	51,44 %

SURCOUT CIS Sainte-Rose

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
350 000,00		204 577,00	504 000,00	154 000,00	26 028,00	180 028,00	51,44 %

MOE Travaux confortement STE Rose - marché 21-001				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
AGENCE FOMI	9 395,75 €			
SETBAO	24 704,25 €			
GAMMA INGENIERIE	5 900,00 €			
TOTAL	40 000,00 €	- €	- €	0%

SURCOUT CIS Vieux-Habitants

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
2 200 000,00		1 315 140,85	3 168 000,00	968 000,00	167 324,00	1 135 324,00	51,60 %

SURCOUT CIS Port-Louis

Prévisionnel travaux (2018)	Subvention Département (*)	Subvention DEAL	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
350 000,00		204 577,00	357 020,34	7 020,00	1 187,00	8 207,00	2,34 %

MOE Travaux confortement/Humanisation Port Louis - marché 21-014				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
GENERALE D'ARCHITECTURE	19 350,00 €	5 224,50	5 668,58	29%
BETA INGENIERIE	23 650,00 €	6 385,50	6 928,26	29%
TOTAL	43 000,00 €	11 610,00 €	12 596,84 €	29%

(*) la subvention départementale pour les deux projets (constructions, réhabilitations) est de 4 500 000,00€

2-2-3 L'état actuel des humanisations de 4 CIS- surcoûts

Ces opérations sont en totalité prise en charge sur les fonds propres du SDIS971. Le surcoût global est estimé à 543 601,00 €.

SURCOUT CIS Désirade

Prévisionnel travaux (2018)	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
110 000,00	147 000,00	37 000,00	6 204,00	43 204,00	39,28 %

SURCOUT CIS Terre de Haut

Prévisionnel travaux (2018)	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
100 000,00	99 606,56	393,44	-	393,00	0%

MOE Travaux confortement/Humanisation Désirade et Terre de Haut - marché 21-013				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
ANONYM'ART	25 069,77 €	9 757,13 €	10 586,48 €	42%
LGIF	15 373,61 €	5 457,37 €	5 921,25 €	39%
TOTAL	40 443,38 €	15 214,50 €	16 507,73 €	41%

SURCOUT CIS Bouillante

Prévisionnel travaux (2018)	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
198 786,00	316 000,00	117 224,00	25 197,00	142 411,00	71,64 %

MOE Travaux humanisation Bouillante - marché 20-035				
Entreprise titulaire	Montant du marché (TTC)	Total cumulé actuel (HT)	Total cumulé actuel (TTC)	Avancement %
CCET	15 979,76 €	3 360,39 €	3 646,02 €	23%
ATELIER D'ARCHITECTURE BMC	4 510,10 €	1 455,20 €	1 578,89 €	35%
TOTAL	20 489,86 €	4 815,59 €	5 224,91 €	25%

SURCOUT CIS Port-Louis

Prévisionnel travaux (2018)	Prévisionnel travaux 2022	Surcoût prévisionnel travaux (2022)	Surcoût prévisionnel frais d'études et annexes	Surcoût total	Augmentation brute %
80 000,00	288 870,40	208 870,40	148 722,00	357 593,00	447 %

Le surcoût des opérations (constructions, confortements-réhabilitations et humanisations) sont estimés, au 30 novembre 2022, à 12 710 757,00 €.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, il convient au Conseil d'Administration du SDIS de définir la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre de la politique immobilière au SDIS Guadeloupe.

Il est à préciser que l'établissement rembourse actuellement 2 prêts arrivant à échéance en juin 2027 à raison de plus de 300 000 €/an auquel nous devons ajouter le remboursement de la ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 €/an.

Fort est de constater qu'aujourd'hui, la marge de manœuvre du SDIS est limitée. Et, même avec le résultat du compte administratif, il n'aura pas plus de visibilité en section d'investissement pour dégager des crédits supplémentaires.

En tout état de cause, afin de ne pas hypothéquer de manière irréversible l'avenir de l'établissement dans le cadre d'un éventuel nouvel emprunt, il serait judicieux de ne pas aller au-delà de 6 000 000,00 €.

Il resterait à trouver 7 000 000,00 € afin de faire face à nos dépenses d'investissements.

2-3 Programme de travaux complémentaires

D'importants travaux d'étanchéité doivent être entrepris sur divers sites afin de mettre en conformité certaines toitures défailtantes.